

04 avr 2003 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 04/04/03

IBPT

Sur proposition de M. Rik Daems, Ministre des Télécommunications, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant le statut, la rémunération et les devoirs du président et des membres du Conseil de l'Institut belge des services postaux et des télécommunications (IBPT).

Sur proposition de M. Rik Daems, Ministre des Télécommunications, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant le statut, la rémunération et les devoirs du président et des membres du Conseil de l'Institut belge des services postaux et des télécommunications (IBPT).

Ce projet d'arrêté royal a été approuvé au sein du comité de secteur VIII par un représentant du Ministre des Télécommunications et les organisations syndicales.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe